



# SAFER-GHL 55 ans d'activité : En route pour la régionalisation



## Le mot du Président

Avec notre dernière assemblée générale s'ouvre la dernière année d'existence de la SAFER Gascogne Haut-Languedoc.

Se tournant vers nos 55 ans d'activité sur un même territoire, notre regard voit avec fierté l'oeuvre de ses responsables, dirigeants et salariés depuis l'origine. Nous mesurons en particulier le sillon tracé de la restructuration de l'agriculture de nos quatre départements, l'accompagnement des collectivités dans le développement local dont nos campagnes ont tant besoin.

Notre futur s'inscrit désormais avec celui de nos SAFER consœurs de cette nouvelle grande région, Occitanie.

Demain, en 2017, nous ferons converger les trajectoires de nos trois entités au sein d'une nouvelle et unique Safer ; forts de notre attachement partagé à la proximité de terrain, nous poursuivrons nos missions dans le prolongement de nos histoires respectives.

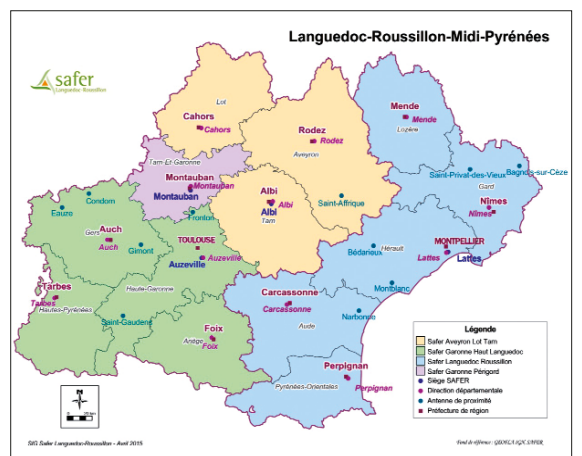
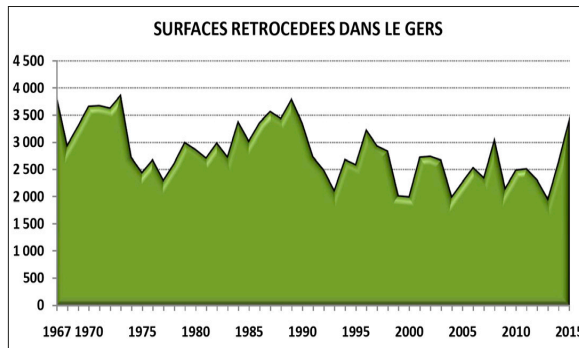
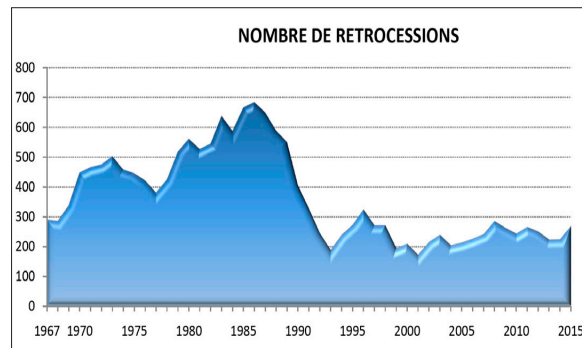
Notre riche expérience nous prépare aux nouveaux défis de ce grand territoire régional.



Michel BAYLAC  
Président de la SAFER  
Gascogne Haut-Languedoc



## Les 55 ans d'activités dans le Gers



## Repères historiques

- **5 août 1960 et 8 août 1962** : Lois d'Orientation agricole et complémentaire créant les SAFER
- **24 mai 1961** : Constitution de la Safer Gascogne Haut-Languedoc
- **30 mai 1962** : Agrément par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances
- **1963 et 1965** : Attribution du droit de préemption pour les départements de la Safer GHL
- **1977** : Ouverture aux collectivités
- **1990** : Opérateur foncier polyvalent : réorientation vers des usages non agricoles / protec-

tion de l'environnement / gestion locative des terres par Convention de Mise à Disposition / concours technique aux collectivités locales

• **1999** : Aménageur de l'espace rural / opérateur foncier dans le cadre des schémas de services collectifs des Espaces Naturels et Ruraux / droit de préemption pour la mise en valeur des paysages et de la protection de l'environnement

• **2002** : Intervention sur l'ensemble des biens ruraux, agricoles ou non

• **2004** : Droit de préemption pour le compte des départements dans le cadre des PPAEN

• **2006** : Information des maires des déclarations d'intention d'aliéner adressées par les notaires

• **2014** : Observation du marché foncier élargie aux sociétés / Régionalisation des Safer

• **2015 / 2016** : Nouvelle Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

• **2017** : Fusion des Safer Aveyron-Lot - Tarn et Garonne-Gascogne Haut-Languedoc - Languedoc-Roussillon

## Les acteurs de la Safer

### Présidents

Olivier DESBARATS : 1961 - 1964  
Jean ANGELÉ : 1964 - 1976  
Yves RISPAT : 1976 - 2004  
Michel BAYLAC : depuis 2004

### Directeurs

Olivier BOYER : 1962 - 1964  
Charles TOUZAN : 1964 - 1973  
Jean BASQUET : 1973 - 2002  
Jean FRAISSENET : 2002 - 2009  
Henri de FERLUC : depuis 2009

### Les Présidents des Comités Techniques

**Ariège**  
A. FAURE - G. COURTHIEU - C. LABORDE - J.-C. GAYCHET  
D. VIDAL

**Haute-Garonne**  
B. AUDIGE - P. TEYSSEYRE - J. de GALARD - O. BORDES-GOMIES - J.-C. CHIBARIE - P. CORMARY - J. DELMAS - J. SUDERIE - L. FOREST - B. SICARD

**Gers**  
O. DESBARRATS - J. ANGELE  
Y. RISPAT - M. BAYLAC

**Haute-Pyrénées**  
P. DESPOUEY - R. SUZAC - J.-L. CAZAUBON

**Foncier Rural (SCAFR)**  
• Association de Services de Paiement (ASP)  
• Jeunes Agriculteurs de la Haute-Garonne

• Association des Maires de France  
• FDSEA Haute-Garonne  
• CRCAM de Toulouse 31  
• CRCAM Sud Méditerranée  
• PG Invest  
• Michel Baylac

**Les Censeurs**  
• Jeunes Agriculteurs du Gers  
• CACG

**Invités**  
• Agence Régionale du développement durable en Midi-Pyrénées (ARPE).

**LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT**  
Ministères de l'Agriculture et des Finances

**LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**LES SALARIÉS**  
Près de 894 collaborateurs, de passage ou pour toute leur carrière, ont contribué, développé et assuré les missions de la Safer GHL.

**LES ACTIONNAIRES**  
Capital social de 1 385 648 € détenu en 2012 à 58 % par les organisations professionnelles agricoles à 23,5 % par les collectivités locales et pouvoirs publics et 18,5 % par des organisations nationales. Les collectivités représentent 1/3 des administrateurs

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL**

**Les administrateurs**  
• Chambres d'Agriculture de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers  
• Conseils Départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers  
• Conseil Régional de Midi-Pyrénées  
• Société Civile d'Aménagement

# En route pour la régionalisation

## Ce qui change avec la Loi d'Avenir

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) a été mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Ce qui change pour les SAFER :**  
- Une quatrième mission apparaît sur la transparence des marchés (voir encadré) ;  
- Les appels à candidatures sont désormais obligatoires sur les sites internet de la Préfecture, de la Préfecture de Région et sont également officiels sur les sites internet SAFER ;  
- Un droit de préemption renforcé qui donne à la SAFER la possibilité d'intervenir sur les démembrements

de propriété (vente d'usufruit et nue-propriété), sur les donations (hors familiales), sur la vente de la totalité des parts de société, et de façon partielle pour différencier les terres agricoles d'un surplus non « préemptable » (exemple une maison d'habitation) ;  
- Une obligation de soumettre les attributions SAFER, y compris les locations, au nouveau Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA), avec une procédure spécifique : la validation des attributions SAFER par le Commissaire du Gouvernement Agricole (la DRAAF)

vaut autorisation d'exploiter ;  
- Lorsque la SAFER cède un terrain converti en agriculture biologique, le candidat qui s'engage à maintenir ce label pendant au moins 6 ans devra être prioritaire. C'est une priorité d'attribution, qui ne bénéficie qu'aux personnes candidates (en l'absence de telle candidature, l'attribution pourra se faire à un exploitant en agriculture non bio) ;  
- Lorsque la SAFER vend un terrain boisé de moins de 10 ha, le choix de l'attributaire porte prioritairement sur un propriétaire de terrains boisés contigus.

## Quelques opérations remarquables gersoises réalisées par la SAFER-GHL, dans le cadre de ses missions



Gestion du foncier dans le cadre du développement des caves coopératives viticoles et des viticulteurs indépendants



Compensation agricole totale des exploitants impactés par la mise en 2x2 voies de la RN 124.



Etang du Moura Opération en partenariat avec le Conseil Départemental pour la préservation d'un espace naturel.

## Quatre missions de la SAFER

Des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural peuvent être constituées pour remplir les missions suivantes :

- 1 - Elles oeuvrent prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Leurs interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13 ;
- 2 - Elles concourent à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ;
- 3 - Elles contribuent au développement durable des territoires ruraux, dans le cadre des objectifs définis à l'article L. 111 2 ;
- 4 - Elles assurent la transparence du marché foncier rural.

## La SAFER dans le département du Gers

**Elsa HEURE**  
06.87.70.07.10  
**Julien TOULOUSE**  
06.70.24.45.27  
**Isabelle CARPENTIER**

**Chantal JOUAULT**  
06.72.95.51.27  
**Véronique ESTEBENET**

**Laurent TARDIEU**  
Directeur  
Départemental

**Pierre DE BOISSIEU**  
Conseiller  
Départemental

**Frédéric JAUSERAND**  
06.85.52.83.12  
**Véronique ESTEBENET**

**Baptiste AURIGNAC**  
06.21.74.00.17  
**Régine BOUTIN**

**Ludovic AGUSTI**  
06.09.58.73.16  
**Isabelle CARPENTIER**

**Alain SAINT-SUPERY**  
06.85.52.83.06  
**Carole DUFAUR**

## PERMANENCES

**CONDOM** :  
Mercredi de 14h à 17h  
4 Place Lannelongue  
Tél : 05 62 28 01 68  
Fax : 05 62 28 40 01

**EAUZE** :  
Jeudi de 9 h à 12 h  
et 14 h à 17 h  
9 rue Robert Daury  
Tél : 05 62 09 83 09  
Fax : 05 62 09 74 76

**GIMONT** :  
Mercredi de 14 h à 17 h  
19 rue des Capucins  
Tél : 05 62 67 70 39  
Fax : 05 62 67 90 06



**SAFER GHL**  
23 Avenue de la Marne  
BP 10084  
32002 AUCH Cedex  
Tél : 05 62 61 92 30  
Fax : 05 62 61 92 29  
Mail : service32@safer-ghl.com